Document d'entrée en relation

Y&C conseil

SARL au Capital social de 5100 €
Numéro SIREN 889115416 RCS NIORT
18 place du Donjon, 79200 PARTHENAY

Y&C Patrimoine

SAS au capital social de 300 €
Numéro SIREN 892193228 RCS NIORT
5 Place du 5 Mai, 79300 BRESSUIRE

Conseil en gestion de patrimoine, Courtier en Crédit et en Assurance
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine

yoan.servant@yc-conseil.fr ; cedric.tinon@yc-conseil.fr ; yannick.raoul@yc-conseil.fr
Site internet : yc-conseil.fr

Le cabinet Y&C Conseil est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 20008319 (consultable sur le site www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

Le cabinet Y&C Patrimoine est immatriculé au registre des intermédiaires en assurance, Banques et finances (ORIAS) sous le numéro 21008721 (consultable sur le site www.orias .fr). Ci-après de nos status réglementés

Conseil en investissements financiers par l'intermédiaire de la Société Y&C Patrimoine

- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière
- - non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers)
  - Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

Voir liste Ci-dessous :

Compagnies et Etablissements partenaires :

Nom	Société	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
UNEP	Y&C Conseil	Courtage	Courtier	Commissions
SWISSLIFE	Y&C Conseil	Courtage	Courtier	Commissions
ERES	Y&C Conseil	Courtage	Courtier	Commissions
UAF LIFE	Y&C patrimoine	Courtage	Courtier	Commissions
Marine et Patrimoine	Y&C patrimoine	Courtage	Apporteur d'affaire	Commissions
Foncières et territoires	Y&C Conseil	Courtage	Apporteur d'affaire	Commissions
Généralie	Y&C patrimoine	Courtage	Courtier	Commissions
I Sélection	Y&C patrimoine	Immobilier	Mandataire	Commissions
Marine Patrimoine	Y&C patrimoine	Immobilier	Mandataire	Commissions
Nexity	Y&C patrimoine	Immobilier	Mandataire	Commissions
CERENICIMO	Y&C patrimoine	Immobilier	Apporteur d'affaire	Commissions
Fabien Immobilier	Y&C patrimoine	Immobilier	Apporteur d'affaire	Commissions
Banque Populaire	Y&C Conseil	IOBSP	Courtier	Commissions
Caisse d'Epargne APC	Y&C Conseil	IOBSP	Courtier	Commissions
Crédit Mutuel Océan	Y&C Conseil	IOBSP	Courtier	Commissions
Société Générale	Y&C Conseil	IOBSP	Courtier	Commissions
EOLIA	Y&C Conseil	IOBSP	Courtier	Commissions
FIINZ	Y&C Conseil	IOBSP	Apporteur d'affaire	Commissions
SimulAssur	Y&C Conseil	Courtage	Apporteur d'affaire	Commissions
Credifinn	Y&C Patrimoine	Courtage	Apporteur d'affaire	Commissions

Démarchage bancaire et financier pour Y&C Conseil et Y&C Patrimoine

- Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage :

  Cédric TINON, Yoan SERVANT et Yannick RAOUL

Courtage en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : *néant*

Transaction sur immeubles et fonds de commerce par l'intermédiaire de la société Y&C Patrimoine

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°892 193 228 délivrée par la CCI des Deux-Sèvres.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Courtage en opérations de banque et en services de paiement par Y&C Conseil

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Caisse d'Epargne Aquitain Poitou Charente
- Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : néant
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le cabinet travaille :

  Caisse d'épargne, Banque Nationale de Paris, Banque Populaire, Crédit industriel de l'ouest, Fiinz, Eolia et Crédit Mutuel.
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier par Y&C Conseil

- Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Yannick RAOUL en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : yannick.raoul@yc-conseil.fr.
Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle Pour Y&C Conseil et Y&C Patrimoine

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Courtage d'assurances de personnes (sans encaissement de fonds de tiers)

RC Pro : 2 500 000 €

Garantie Financière : 115 000 €

IOBSP : (intermédiaire en opérations de banque et services de paiement)

RC Pro : 2 500 000 €

Garantie Financière : 115 000 €

Intermédiaire en transactions immobiliers

RC Pro : 2 500 000 €

Garantie Financière : 110 000 €

Numéro de police : 118.263.166 Adhérent 232349 pour Y&C Patrimoine

Numéro de police : 118.263.166 Adhérent 232226 pour Y&C Conseil

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.
Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :
- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le médiateur)
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Je soussigné(e) ……. atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à …… le ……..

Signature du client